



Ville de  
Baie-Comeau

# AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

13 décembre 2021

**AVIS PUBLIC EST** donné, par les présentes, que le budget de la Ville de Baie-Comeau pour l'exercice financier 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **13 décembre 2021**, à 19 h, à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier 2022 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

Baie-Comeau, le 22 novembre 2021

**ANNICK TREMBLAY**, greffière et  
directrice des affaires juridiques